Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 080-218002210-20260416-DELIB_38_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°38-2026

Date de convocation :
03/04/2026

Nombre de conseillers en exercices : 11

Nombre de conseillers qui ont délibéré : 11

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Objet :
Acquisition foncières HONORÉ – proposition prix

Certifié exécutoire compte tenu de :
Sa transmission en Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.
Étaient présents :
M. SINOQUET Régis, Maire, M. CLÉRÉ Denis, 1er adjoint, Mme MÉTAIS Christine, 2ème adjointe, Mme SINOQUET Valérie, Mme DENEL Carole, M. DENAUX Guillaume, M. BULARD Benoît, M. LEGRIS Cyril, Mme SARA Aline, Mme ISRAËL Mélanie et M. ROSSET Maxence.

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

ACQUISITIONS FONCIÈRES HONORÉ – PROPOSITION PRIX

Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain pour la somme de 6 500,00€.
Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour acquérir ce terrain.
Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité,

11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

- **PROPOSE** l'achat du terrain pour la somme de 6 500,00€ ou 7 500,00€ avec les frais de notaires ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre attache avec les Consorts HONORÉ ;
- **DÉCIDE** qu'en cas de refus des vendeurs de renoncer à l'acquisition de ces parcelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET

MAIRIE DE CROUY-SAINT-PIERRE (Somme)